

Lieu : Centre de gestion à Plérin

✍ : Pascal Gouttebel

Étaient présents :

Michel HINAULT	ALEC	Président
Charline LASTERRE	ALEC	Directrice
Kévin FEVRE	ALEC	Conseiller CEP (Responsable du pôle Collectivités et Patrimoines)
Baptiste PACQUETEAU	ALEC	CEP
Vincent BARON	ALEC	CEP
Pascal GOUTTEBEL	ALEC	CEP
Jean-Marc LABBE	LA MEAUGON / ALEC	Conseiller municipal / Vice-président en charge du CEP
Jean Luc BARBO	COËTMIEUX/ALEC	Conseiller municipal / Vice-président ALEC
Jean-Luc LOICHON	LANGUEUX	Responsable
Pierrick BRIENS	LAMBALLE ARMOR	Adjoint à l'énergie
Alain DESNOYERS	PLOUFRAGAN	Technicien patrimoine
Yann LOZACH	PLEDRAN	Adjoint
Angélique CHARPENAY	PLEDRAN	DST
Jean HERVE	PLEMY	Maire
Yvonnick LAVIGNE	HILLION	DST
Yvon ORGEBIN	TREMUSON	Adjoint
Tiffany NOIROT	PLEDRAN	Stagiaire
André PAPILLON	PLOURHAN	Référent énergie
Davis TOANEN	TREGUEUX	DST
Rachel ALLENIC	TREGUEUX	Conseillère municipale déléguée à l'énergie
Nadège LE GLATIN	PLOUFRAGAN	Référente Développement Durable
Loïc DAVID	SAINT-ALBAN	Adjoint référent énergie
Christine DANIEL	PLERIN	Maire-adjoint
Alain LE CARROU	LANGUEUX	1 ^{er} Adjoint
Camille LESCOUARCH	ADAC 22	Chargée de projets
Servann LE MEUR	ADAC 22	Chargé de projets
Louis SABLONNIERE	SDE22	Technicien énergie
Envel GUEZENNEC	SBAA	Chargé de mission énergie
Sylvie DEBAIG	LAMBALLE ARMOR et LAMBALLE T & M	Responsable bâtiments
Agnès MELET	LAMBALLE TERRE & MER	Responsable Développement Durable
Jean Yves MARTIN	YFFINIAC	Adjoint aux travaux
Emmanuel THERIN	QUINTIN	Adjoint travaux, environnement et urbanisme
Jean Claude LEFEBVRE	LA BOUILLIE	Adjoint référent énergie
Raymond LE COARER	LE FOEIL	Elu

Excusés :

Marie Claire DIOURON	SBAA	Présidente
Karine CLEMENT	PENGUILY	Elue
Marie DE BRESSY	CD 22	Technicienne
Louis LE HERISSE	HENON	Elu référent énergie
Christophe GAUFFENY	CAUE	Directeur
Eric MOISAN	JUGON LES LACS Commune nouvelle	Elu référent énergie
Jean Pierre CARLO	PLESTAN	Maire
Axel VAUMORON	ADEME	Ingénieur territorial

Michel HINAULT, Président de l'ALEC, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Jean Marc LABBE, Vice-Président de l'ALEC en charge du CEP, évoque les difficultés rencontrées en 2018 et principalement liées au nouveau logiciel Vertuoz qui n'a pas permis aux conseillers de réaliser la totalité des mises à jour des bilans énergétiques. En effet, le service a préféré reporter ces mises à jour en 2019 afin de pouvoir présenter des données consolidées et fiables aux collectivités.

Ordre du Jour

1. Information sur le déploiement et la mise en œuvre du CEP
2. Coût et financement du service CEP
3. Bilan des rencontres techniques 2018, propositions pour 2019
4. Bilan des actions 2018 (CEE-TEPCV, classeurs techniques, challenge des communes)
5. Présentation de la nouvelle convention ALEC/SDE 22
6. Information sur la mission d'évaluation du service CEP en 2019
7. Points divers et RV ALEC

Point 1 : Information sur le déploiement et la mise en œuvre du CEP

Kévin FEVRE, Responsable du pôle Collectivités et Patrimoines, présente ce premier point :

En 2019, 55 communes (sur 71) adhèrent à l'agence et bénéficient du CEP (hors Ville de Saint-Brieuc)
Population couverte : 156 000 habitants (90%)

7 ré-adhésions : Lamballe Armor, Andel, Hénon, Moncontour, Noyal, Saint-Brandan, Saint-Trimoël pour la période 2019-2022.

10 nouvelles adhésions 2018, dans le cadre du développement du service : Bréhand, Hénansal, Jugon-les-Lacs, La Malhoure, Plédéliac, Plénée-Jugon, Plestan, Saint-Rieul, Trédaniel, Lanrelas

1 nouvelle adhésion : Trédias

1 rupture d'adhésion : Saint-Glen

Une nouvelle organisation de l'équipe CEP, avec l'arrivée d'un 4^e CEP (Vincent BARON, ex CEP dans le Centre Bretagne) et le renfort de Myriam Guezennec sur la Ville de Plérin ainsi que sur les Rencontres Techniques.

Kévin FEVRE ajoute qu'une des priorités du service CEP a été axée, pour cette année 2018, sur les accompagnements de projets et plus particulièrement dans le cadre des CEE TEPCV puisque 36% (contre 10% les années précédentes) de ces accompagnements l'ont été dans le cadre de la recherche de financements pour les collectivités.

Point 2 : Coût et financement du service CEP

Charline LASTERRE évoque le budget du service :

Le coût du service s'élève en 2019 à 260 000 €. Ce montant correspond aux salaires chargés des conseillers (*sur leur temps de travail dédié à la mission CEP*) auxquels viennent s'ajouter les dépenses spécifiques à la mission CEP (*matériel, déplacements, communication*), le personnel support ALEC (*direction, secrétariat*) et les charges de structure ALEC (*locaux, fournitures, moyens généraux*)

Le financement est assuré par les cotisations des communes adhérentes (30%), et les subventions versées par les 2 EPCI (29%), le SDE 22 (31%), l'ADEME (5%) et la Région Bretagne (5%). On peut également noter que l'aide apportée par le SDE 22 ne concerne que les communes reversant la TCCFE.

Le coût du service est actuellement de 1,64 €/hab/an. Si l'on déduit la subvention Ademe-Région, ce montant est de 1,49 €/hab/an pris en charge à hauteur de 0,50 € par les communes, 0,48 € par les EPCI et 0,51 € par le SDE22.

Depuis ce début d'année, l'Agence a souhaité uniformiser les cotisations des communes. C'est ainsi que la cotisation de la totalité des communes s'élève désormais 0,50 €/habitant/an. Michel HINAULT précise qu'auparavant, certaines communes cotisaient jusqu'à 0,70 €/habitant/an en fonction de la contribution de leurs EPCI respectives.

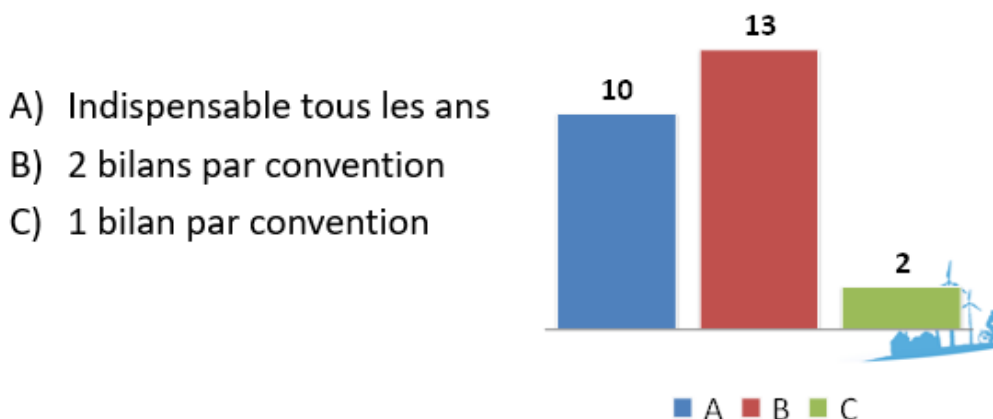
Charline LASTERRE rappelle que le financement du service reste à équilibrer pour les 3 prochaines années. En effet, l'aide de l'ADEME et la Région est dégressive et par conséquent il faudra trouver à financer 26 500 € supplémentaires dès 2021.

L'Agence a envisagé plusieurs pistes de réflexion et les soumet au Comité de Pilotage :

- Augmentation des cotisations et/ou des subventions des partenaires,
- Poursuite du développement du nombre de communes adhérentes mais le gisement est faible car le taux de couverture est important et il s'agit essentiellement de petites collectivités.
- Majorations des cotisations pour les communes bénéficiant d'accompagnements renforcés (constructions, rénovations lourdes, énergies renouvelables) mais cela reste difficile à anticiper.

La question de la modification de la structuration de la mission avec la réalisation de bilans énergétiques moins fréquents est également évoquée afin de dégager du temps aux conseillers pour d'autres missions. Un sondage est réalisé pour connaître le souhait des communes vis-à-vis de la période de mise à jour du bilan. Les résultats du sondage montrent l'attachement des collectivités aux mises à jour de bilan.

A quelle fréquence souhaiteriez-vous avoir la mise à jour du bilan énergétique ?



Les échanges :

- David TOANEN demande que représenterait ce surcoût de 26 500 € ramené au nombre total d'habitants des communes actuellement adhérentes. La réponse est de 0,17 €/hab.
- Rachel Allénic évoque la création de services nouveaux qui pourrait apporter du financement au service. Notamment la possibilité de valoriser les CEE pour le compte des communes et de capter une partie de cette ressource pour financer le service.
- Yvon ORGEBIN réagit sur la pertinence de valorisation des CEE pour le service et précise que la prise en charge de la totalité de la hausse par les communes risque d'être délicate à faire voter dans certains conseils municipaux. Toutefois, il n'est pas illogique que les communes puissent cotiser plus vu le travail réalisé conjointement avec les CEP.
- Emmanuel THERIN précise qu'effectivement il est sans doute exagéré de demander aux communes de supporter seules la hausse des cotisations. Il pourrait être intéressant que l'ALEC puisse « récupérer » une partie des économies engendrées par la réalisation des préconisations des CEP.
- Alain LE CARROU indique que, concernant les cotisations exceptionnelles, la Ville de Languieux y est favorable et devrait contribuer pour l'accompagnement sur le projet de construction de la Salle Omnisports. Néanmoins, cette solution ne semble pas suffisamment stable et pérenne.
- Michel HINAULT précise que le besoin de financement à l'horizon 2021 est aussi en partie lié au reversement de la TCCFE. Le reversement à 100% des communes au SDE22 permettrait de solutionner une partie du problème de financement.
- Jean Luc BARBO ajoute que les communes doivent prendre leurs responsabilités et ne pas se dédouaner de leurs parts d'action face à l'urgence climatique.

- *André PAPILLON pense qu'il faut effectivement financer avec les économies réalisées*
- *David TOANEN trouve que le coût du service reste faible au regard du service rendu. Cependant l'augmentation de 0,17 €/hab/an représente une hausse de 35% qui lui paraît trop importante à faire passer dans le contexte actuel. Il met toutefois un point de vigilance sur la notion d'intéressement aux économies d'énergie. Cette logique est parfois utilisée dans le privé et contractuellement il est toujours compliqué de caler la méthode de définition de l'économie effectivement « constatée » (évolution tarifaire, rigueur climatique, interaction des usagers etc...)*

Point 3 : Bilan des Rencontres Techniques 2018 (RT 2018) et propositions pour 2019

Vincent BARON fait un retour sur les Rencontres Techniques 2018 :

- 1 – Rencontre matériaux biosourcés à Quintin : 20 participants avec la présence de professionnels sous forme de salon
- 2 – Solaire thermique à Erquy : 40 participants avec un retour d'expérience de la CCI des Côtes d'Armor
- 3 – Véhicules communaux au Véhipôle de Ploufragan : 56 participants avec essais de véhicules électriques et GNV
- 4 – Visite de chantier « Isolation Thermique par l'Extérieur en Bois en site occupé - EHPAD Résidence Bel Orient à Plédran » en partenariat avec Abibois 30 participants
- 5 – Visite de la salle omnisports de Languéac : 54 participants avec une présentation du projet par l'architecte et le bureau d'études suivi d'une visite du chantier

Une excellente année en termes de fréquentation sur rencontres techniques. La répartition est assez équitable entre élus, techniciens et professionnels. Avec près de 200 participants en 2018, nous souhaitons rester sur cette dynamique. Pour 2019, Kévin FEVRE précise que vu la fréquentation, priorité sera donnée aux visites de terrain. Nous allons organiser deux types de rencontres, des rencontres techniques sur des thèmes identifiés et qui s'appuieront sur les compétences d'experts ainsi que des visites de chantiers avec le retour d'expérience des professionnels.

Vincent BARON présente ensuite les thèmes identifiés pour les « rencontres d'experts » :

- A – Eclairage intérieur
- B – Consommation d'électricité spécifique aux bâtiments tertiaires (Informatique, eau chaude, ventilation, etc.)
- C – Gestion Technique des Bâtiments
- D – Le numérique, atouts et faiblesses en matière d'économies d'énergie

Il est demandé aux participants de choisir 2 des thèmes proposés à l'aide du boîtier qui leur a été remis en début de séance. **Les propositions B et C sont les plus plébiscitées.**

En ce qui concerne les « rencontres chantier », voici les 5 possibilités :

- A – Bâtiment performant avec chaufferie bois et solaire thermique
- B – Rénovation avec matériaux biosourcés
- C – Chaufferie bois granulés
- D – Rénovation globale d'une salle omnisports
- E – Test de perméabilité à l'air

Nouveau vote et les participants semblent **plus intéressés par les propositions A et B.**

Point 4 : Bilan des actions 2018

Pascal GOUTTEBEL présente le bilan des actions 2018

CEE TEPCV

Les deux territoires du Pays de Saint-Brieuc, lauréats Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), ont bénéficié d'un financement CEE bonifié pour des travaux d'économies d'énergie réalisés sur le patrimoine des collectivités territoriales avant le 31 décembre 2018. La caractéristique de ce dispositif est que le volume des certificats n'est pas calculé sur la base de surfaces, volumes ou nombre d'appareils mais sur la base du montant de l'investissement. Cela a permis de valoriser de façon beaucoup plus importante ces CEE.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dossiers déposés ou en cours dans nos services :

Territoire	Communes	Nbre de projets	Nbre de dossiers	Dossiers déposés
Lamballe Terre & Mer	19	39	73	40
Saint-Brieuc Armor Agglomération	18	34	70	58
Total	37	73	143	98

Pour cette action, il faut noter la très bonne complémentarité entre le service énergie du SDE22, ceux de Lamballe Terre & Mer et de Saint-Brieuc Agglomération pour permettre le montage et la valorisation des dossiers.

Pascal GOUTTEBEL précise que outre l'intérêt économique incontestable pour les collectivités et les entreprises du secteur de la rénovation énergétique, ce dispositif « unique » a permis la réalisation de projets « mis en attente » par manque de financement.

Les collectivités en ont également profité pour augmenter le niveau de performance de certains matériaux et/ou équipements, notamment par le recours aux matériaux biosourcés. Enfin, cela a permis également une intégration plus importante des Conseillers dans l'accompagnement des projets.

Classeur technique CEP

Ce classeur technique, présenté lors du précédent Comité de Pilotage a été distribué à l'ensemble des communes adhérentes au cours de l'année 2018. Il a pour objet d'apporter de l'information et d'orienter les services sur les questions qui reviennent régulièrement notamment dans les préconisations émises par les Conseillers. Cela permet également aux élus de mieux appréhender les différents travaux d'économies d'énergie à mettre en œuvre sur le patrimoine communal.

Pour rappel, ce document est constitué de fiches classées par thèmes et présentant des éléments techniques et financiers relatifs à l'isolation, les équipements, les énergies renouvelables ainsi que des fiches « retour d'expérience ».

Ce classeur sera complété chaque année par la rédaction de fiches supplémentaires ainsi que des retours d'expérience sur les projets bénéficiant de l'accompagnement des Conseillers.

Challenge des communes

A travers la création du « Challenge des communes », l'Agence a voulu mettre en avant les communes exemplaires en matière d'économies d'énergie et de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre. Cela permet également de mettre en place une saine émulation entre les collectivités. Trois catégories ont été identifiées :

1^{ère} catégorie : Commune ayant en 2015 le plus faible taux d'émissions de GES ramené à sa population (en kg de CO₂/hab. INSEE). La lauréate est la commune de Coëtmieux avec 16 kg de CO₂/hab.

2^{ème} catégorie : Commune ayant obtenu la plus forte réduction de ses consommations d'énergie 2015 par rapport à la moyenne des trois années précédentes. La lauréate est la commune de Tréguex avec une réduction de plus de 20%.

3^{ème} catégorie : Commune ayant réalisé une action jugée exemplaire et reproductible (actions de sensibilisation, partenariats ou projets innovants, sur le patrimoine des collectivités ou en direction des administrés). La lauréate est la commune de La Méaugon avec la construction d'une chaufferie bois plaquettes alimentant un réseau de chaleur.

Le jury de ce challenge était constitué de :

- Michel HINAULT, Président de l'ALEC, Président du Jury
- Jean-Pierre STEPHAN, élu de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Jean-Luc BARBOT, élu de Lamballe Terre & Mer
- Marie-Pierre MEILLAN, représentante de l'ADEME

Chaque commune lauréate a reçu une plaque à mettre en place sur la mairie ainsi que la possibilité de faire réaliser gratuitement une thermographie aérienne réalisée par drone d'un bâtiment communal de son choix accompagnée d'une analyse technique. Les thermographies ont été réalisées en ce début d'année 2019 et les analyses techniques sont en cours.

Le financement de ce « challenge des communes » (communication, plaques, thermographies et analyses) a été en majeure partie pris en charge par l'ADEME.

Jean Marc LABBE se félicite de la mise en place de ces outils et évènements qui participent à la reconnaissance du service. Il informe les participants que l'Agence a été sollicitée par l'Ademe nationale afin d'aller présenter l'historique de la mise en place et du développement du service CEP de l'origine de l'ALEC en 2010 jusqu'à l'organisation de ce challenge en 2018. Pascal GOUTTEBEL participera donc aux rencontres nationales CEP qui se dérouleront les 2 et 3 avril prochains à Paris. Il sera accompagné par Dominique TIREL, Maire de Coëtmieux, qui apportera son témoignage d'élu.

Point 5 : Présentation de la nouvelle convention ALEC/SDE 22

Depuis la création de l'Agence en 2010, le SDE 22 soutient financièrement les activités de l'ALEC. Ce financement se basait sur une convention annuelle. Pour donner de la visibilité aux partenaires, une nouvelle convention cadre d'une durée de 3 ans a été signée en juillet dernier.

Elle vise à préciser les relations de coopérations, de partenariat opérationnel ainsi que les modalités du soutien au programme d'action annuel présenté chaque année par l'ALEC. Ce programme annuel se décompose en trois parties.

1/ Mission de base

Conseil simple et invitation aux rencontres techniques pour l'ensemble des communes du territoire

2/ Mission CEP

Mission de Conseil en Energie Partagé auprès des communes adhérentes de l'ALEC

3/ Mission « à la carte »

Actions spécifiques proposées par l'ALEC et validées par le SDE

Louis SABLONNIERE précise que les conventions avec les différents territoires du département sont en cours de relecture et qu'elles seront validées lors du prochain Comité Syndical fin mars.

Point 6 : Information sur la mission d'évaluation du service CEP en 2019

De mars à juin 2019, l'ALEC accueillera Erwan MONTALAND étudiant en formation Licence professionnelle assistant conseiller technique en énergie électrique et renouvelables à l'IUT de Rennes.

1/ Mise à jour du suivi des préconisations

Pour l'identification des économies engendrées (Kwh, € et CO₂)

- Prise en main et analyse du fichier de suivi préconisations
- Prise de contact avec les communes pour MAJ du fichier
- Mise en forme des données recueillies

2/ Retours d'expérience sur les accompagnements

Pour la communication du rôle du CEP dans les projets

- Identification des projets marquants avec un accompagnement CEP
- Rédaction de fiches dédiées avec les évaluations de performance

3/ Mise à jour d'un bilan énergétique communal

- Récupération et saisie des factures d'énergies et d'eau
- Analyse des données et formulation des préconisations
- Présentation du rapport auprès de la commune

4/ Mise à jour des données du patrimoine et analyse statistiques

- MAJ des données et synthèse de ratios (kWh, CO₂ et € par hab.)
- Analyser les consommations par typologie de bâtiment
- Comparatif par rapport aux données nationales

Les échanges :

- Jean Luc BARBO souhaite que les résultats du stage puissent être présentés aux intercommunalités et notamment en ce qui concerne le suivi des préconisations.

Point 7 : Prochains rendez-vous

Les rendez-vous des adhérents de l'ALEC

24 Avril : Assemblée Générale

Juin 2019 : rencontre technique CEP

Les événements grand-public

1^{er} mars : Lancement de la plateforme de rénovation de l'habitat de Lamballe Terre et Mer

2-3-4 mars : Salon de l'Habitat de Saint-Brieuc

Monsieur HINAULT clôture le comité de pilotage en remerciant les participants ainsi que le centre de gestion pour l'accueil et la mise à disposition de la salle du Conseil.